



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **34**  
- représentés : **6**  
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	- - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLOBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -  <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTNER, Adjointe
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER  
Mme Marie-Reine FISCHER  
Mme Marie-Mad. IANTZEN  
Mme Solène HOEHN  
M. Jean-Michel WEBER  
M. Marc DECKERT  
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK  
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET  
ayant donné procuration à M. Laurent FURST  
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

#### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH  
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-06-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE A MUTZIG :  
CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CEA)  
PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LA CADRE  
DU CONTRAT DE TERRITOIRE OUEST ALSACE-SAVERNE-MOLSHEIM 2022-2025**

**N° 26-06**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 24-77 du 3 octobre 2024 approuvant l'avant-projet définitif du projet de construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG, et sollicitant en substance les concours financiers idoines ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération N° CD-2022-3-1-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 relative à la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, modifiée, et notamment le règlement du Fonds d'attractivité d'Alsace ;

**VU** la délibération N° CD-2023-1-1-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant approbation des Contrat de Territoire Alsace 2022-2025 ;

**VU** sa délibération N° 23-51 du 29 juin 2023 approuvant le Contrat de Territoire Ouest Alsace-Saverne-Molsheim ;

**VU** la délibération N° CP-2025-9-10-4 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 5 décembre 2025 relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Attractivité Alsace pour la construction d'un nouvel équipement aquatique à Mutzig ;

**CONSIDERANT** qu'une convention qui a pour objet de définir les conditions et modalités d'octroi et de paiement, par la CeA, de cette aide financière est néanmoins et à ce titre requise ;

**VU** ainsi le projet de convention en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 février 2026 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président de séance ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
entérine**

la convention financière, à conclure avec la Collectivité européenne d'Alsace, portant sur l'attribution d'une subvention d'investissement relative à la construction d'un nouvel équipement aquatique à MUTZIG dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne-Molsheim 2022-2025, dans les forme et rédaction proposée,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Accès de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-06-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-06-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026